

PROCES VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 6 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. POUCHARD Éric, Maire de la Commune de LANSAC.

Présents : Mmes BATARD Séverine, BOUSCASSE Virginie, INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD Rosa Maria, LOULOUUM Valérie (1^{ère} adjointe), MM. BOUNY Vincent (3^{ème} adjoint), JOURDAN David, POUCHARD Éric (Le Maire) et ROSTAND Thierry.

Mme DONZE Lucie (2^{nde} adjointe) donne procuration à Mme LOULOUUM Valérie (1^{ère} adjointe),

Excusés : Mme DONZE Lucie, MM. Jérôme BERNON, Vincent GILBERT, Nicolas LOZANO, M. Christian MAUPIN et Patrick VEYSSIERE.

Monsieur BOUNY Vincent est nommé secrétaire.

Procès-Verbal du 4 septembre 2025 a été voté par 9 Voix POUR

M. Le Maire demande l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Décision modificative n°5 : mouvement de crédit – augmentation de la ligne 7391112 dégrèvement logements vacants d'un montant de 210€
- Proposition de changement d'assurance statutaire.

Le Conseil Municipal donne son accord.

- Délibération sur la rémunération des agents recenseurs pour le recensement de la Population

Nous avons recruté deux agents recenseurs pour faire « du porte-à-porte » dans le cadre du recensement de la Population du 15 janvier au 14 février 2026 (4 semaines intenses).

La commune est divisée en deux districts d'où l'utilité de recruter deux agents recenseurs qui auront une carte établie par la commune et qu'ils pourront vous présenter lorsqu'ils arriveront à votre domicile.

Ces agents recenseurs percevront une rémunération calculée conformément à la délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 2025 et par référence à l'indice brut 401 (indice majoré 376).

Monsieur le Maire remercie les administrés de résERVER un bon accueil à ces deux agents recenseurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 9 Voix POUR

- Mise à jour du RIFSEEP

Les bénéficiaires du régime indemnitaire tel que défini dans la délibération :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel en position d'activité ;

Ce qui a été rajouté :

-Les contractuels de droit public ayant 3 mois consécutifs d'ancienneté minimum dans la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 9 Voix POUR

- Décision modificative N°4

Mouvement de crédit : R6419 Remboursement du personnel vers D61551 réparations matériels roulants pour un montant de 10 000 euros

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 9 Voix POUR

- Décision modificative N°5

Mouvement de Crédit : R6419 Remboursement du personnel vers D 7391112 dégrèvement logements vacants pour un moment de 210 euros

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 9 Voix POUR

- Changement d'assurance statutaire

Actuellement nous cotisons à la SMACL pour assurer le personnel pour un montant de 22 000 euros.

En vue de la révision des marchés et des commandes groupées, une estimation a été faite par la comptable et le Centre de Gestion

Le Centre de Gestion nous propose une assurance du personnel à 13 000 € d'où une économie conséquente.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord pour le principe.

- LE RAPPORT D'ACTIVITES 2024 du SDEEG

M. le Maire a envoyé le rapport d'activités 2024 du SDEEG aux élus afin qu'ils puissent en prendre connaissance et pouvoir le valider, ce soir, lors de la réunion du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 9 Voix POUR

- SIAEPA : Rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2024. - vote tarifs de l'eau

M. le Maire a envoyé le rapport annuel du SIAEPA aux élus afin qu'ils puissent en prendre connaissance et pouvoir VOTER les tarifs de l'eau, ce soir, lors de la réunion du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 9 Voix POUR le contenu des rapports annuels de la SIAEPA.

- SERVICE COMMUN CULTURE

Pour information, M. le Maire explique que la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais (la G3C) veut créer un service culture au sein de son entité.

Le transfert de charges des communes vers la G3C, pour le service Culture, n'a pas été validé par les élus de la Communauté de Communes. Après une multitude de différents sur le coût de ce transfert de charges, M. le Préfet a tranché. Il a mis en place une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants et de l'endettement des communes.

Il fait appliquer un arrêté qui mentionne les montants de transfert de charge par commune, pour la Commune de Lansac, cela se monte à 540.72 €

- Chœur d'Estuaire

La Présidente de Chœur d'Estuaire, Mme Annie VIGEAN a demandé un endroit pour leur répétition de la Chorale, vu que le Chai du Portier est en indisponibilité.

Elle s'est entretenue avec M. le Maire, à la Mairie et il lui a proposé 2 choix possibles. : la salle des fêtes (selon le planning) ou l'église

Elle souhaiterait pouvoir utiliser la salle des fêtes ou l'église les mercredi après-midi, les semaines paires afin de pouvoir chanter.

M. le Maire lui a donné l'autorisation de répéter dans l'église, le mercredi 5 novembre.

Suite à cette soirée, tous les choristes ont opté pour l'utilisation de l'église comme lieu de répétition pour les mercredis soir des semaines paires.

Ils demandent de commencer le mercredi 10 décembre

S'il y a accord, une convention d'occupation de l'église sera établie entre l'association le Chœur d'Estuaire et la Commune, une assurance Responsabilité Civile sera demandée.

En échange de la mise à disposition de l'église, l'association le Chœur d'Estuaire y fera un concert ; la date sera à déterminer en janvier 2026.

- Cérémonie du 11 novembre

Les invitations ont été distribuées dans chaque boîte aux lettres des administrés par les élus chargés de la Communication locale.

Cette cérémonie aura lieu au Monument aux Morts à 11 heures et sera suivie d'un vin d'honneur à la salle des Fêtes.

Il y sera servi des pizzas, du Kir, du jus de fruits, des gâteaux apéritifs et des chocolats

Les plaques de pizzas seront livrées, à la salle des fêtes, par la boulangerie « au petit four » de Pugnac.

Mme Rosa Maria PUYRAUD précise qu'elle a vu Mme Mérat, la directrice de l'école de Lansac pour le déroulement du programme des élèves de primaire.

Les élus sont conviés à se rendre à 9h30 à la salle des fêtes pour préparer la salle (Tables...)

- Marché de Noël :

Mme Séverine Batard informe que le marché de Noël aura lieu le dimanche 30 novembre 2025, à la salle des fêtes.

Elle dit que l'association Animation de Lansac recherche des exposants.

Le père noël sera là avec des bonbons, les enfants pourront se faire photographier avec lui et ils pourront lui faire un beau dessin ou lui donner leurs listes de cadeaux.

Elle suggère aux élus de venir nombreux.

- Vœux de M. le Maire, le 17 janvier 2026

Les Vœux de M. le Maire seront suivis d'un vin d'honneur avec la traditionnelle galette des rois.

Tous les administrés y sont conviés.

Il faut commander les brioches, le cidre et il devrait rester du Crément de la Commémoration du 11 novembre.

- Repas des aînés du 18 janvier 2026

Les aînés de 65 ans et + seront invités par la Municipalité comme à chaque début d'année à la salle des fêtes, à 12h30. Leurs accompagnants devront payer leur repas d'un montant de 30 euros par personne.

Les élus (es) et les agents communaux y sont conviés également.

Les invitations seront envoyées par courrier prochainement ; un petit coupon sera à retourner en Mairie afin de connaître au mieux le nombre de participants.

Le repas est confectionné par le traiteur « TOC TOQUE CUISINE » de St-André -de-Cubzac et sera accompagné d'un groupe de musiques et spectacles « LYNSHOW SPECTACLES ».

Questions diverses

M. David JOURDAN signale que le portail du cimetière a été réparé et la Croix à côté de la cave a été rénovée.

Mme Rosa Maria PUYRAUD dit qu'elle a géré la location de la salle des fêtes pour le salon de l'artisanat, le weekend des 25 et 26 octobre dernier.

Tous les organisateurs remercient la commune de Lansac de leur avoir permis de réaliser comme chaque année à Pugnac le salon de l'artisanat, dans la salle des fêtes de Lansac car les travaux de leur salle ne sont pas terminés.

La prochaine réunion de Conseil Municipal sera EXCEPTIONNELLEMENT le mercredi 3 décembre 2025

Séance est levée à 22 heures